

Un jour et demi de Vexin (GR11)

du samedi 18 octobre 2025 au dimanche 19 octobre 2025

Encadrant : Baptiste M.	Niveau : Soutenu T1 ¹
Avec accord : Non	Itinérant avec portage
Effectif maximum : 4	Bivouac avec ou sans tente

Rejoignez moi pour la traversée du Vexin français par le GR11.

Niveau et esprit

L'idée est de partir en mode bivouac pour un dernier bivouac avant le passage à l'heure d'hiver, de passer une grande partie du week-end dehors à la périphérie de l'Ile-de-France et de (re)découvrir les paysages et le patrimoine des villages traversés en suivant globalement le GR11.

Il peut y avoir des passages de chemins boueux et/ou aussi des portions de routes ou chemins carrossables... le propre des GR péri-urbains et champêtres éloignés des montagnes.

On profitera des occasions rencontrées au fil des kilomètres : animaux, flore, architecture ...

Participation aux frais

0 €

N'incluant pas : les repas, les en-cas et boissons.

Transport

Aller : Départ samedi 18 octobre à 13h38 de PARIS Saint-Lazare. RV à l'entrée du quai à 13h20. Arrivée à 14h38 à Chars.

Retour : Départ dimanche 18 décembre à 17h40 de Mantes-la-Jolie. Arrivée à 18h42 à PARIS Gare de Lyon.

Hébergement et repas

Sortie en autonomie totale avec son matériel de bivouac (avec ou sans tente) et son alimentation pour le samedi soir et le dimanche.

Programme

J1 : Chars > Bois. 12,5 km +180m -120m en 2h30 de marche effective.

Départ la vallée de la Viosne, montée dans le bois de Beaumont, passage dans Lavilletterte, traversée de la Viosne plus en amont pour rejoindre les champs quelques kilomètres avant de rechercher un lieu de bivouac à proximité de la limite du parc naturel régional.

J2 : Bois > Mantes-la-Jolie. 40,5 km +500m -575m en 8h de marche effective.

La première dizaine de kilomètres suit la vallée de l'Aubette avec la traversée de Magny-en-Vexin. Plus loin nous emprunterons des portions des sentiers découverts d'Omerville, de Genainville et de Saint-Cyr-

(1) voir [ici](#) les définitions des niveaux physique et technique.

en-Arthies. Les 20 derniers kilomètres seront plutôt boisés, exception faite de la traversée de Mantes.

Ce programme indicatif n'est pas contractuel. L'encadrant se réserve le droit de le modifier à tout moment, notamment en fonction des conditions du terrain, d'obstacles imprévus, des transports, du groupe, de la météo et pour toute raison de sécurité. Les participants doivent avoir le niveau physique et technique demandé ainsi que l'entraînement correspondant.

Équipement

Papiers

- Carte CAF, pièce d'identité,
- Carte bancaire internationale si besoin ou espèces,
- Coordonnées téléphoniques de l'encadrant.

Marche et portage

- Chaussures adaptées et rodées,
- Bâtons recommandés,
- Sac à dos de 30 à 45 litres,
- Gourde ou poche à eau à tuyau de 3 litres.

Alimentation

- 2 pique-niques, 1 petit-déjeuner, encas, eau.
- Nécessaire de cuisine (mutualisation possible).

Hygiène

- Effets de toilette.

Vêtements

- Chemise ou tee-shirt,
- Pantalon ou short,

- Chapeau ou casquette.

Pluie ou froid

- Polaire, coupe-vent,
- Vêtement de pluie,
- Guêtres "stop tout",
- Housse de pluie du sac à dos,
- Bonnet, gants, tour du cou.

Sécurité

- Petite pharmacie personnelle, pastilles pour purifier l'eau,
- Sifflet, couverture de survie,
- Téléphone mobile et batterie,
- Crème et lunettes de soleil,
- Lampe frontale.

Nuitées

- Tente si nécessaire, matelas, duvet et drap-sac,
- Bouchons d'oreille (selon le confort recherché).

En cas d'accident grave

Si un accident grave advient lors de la sortie, il est indispensable d'avertir au plus vite les dirigeants du Club. Leurs contacts sont disponibles avec le lien suivant : <https://www.clubalpin-idf.com/contacts-urgence>.

Inscription

Sauf mention contraire sur la page de la sortie, la demande d'inscription est possible dès maintenant en ligne ou auprès du secrétariat. Elle ne sera effective qu'après réception de vos règlements ou paiements en ligne. Vous devez impérativement effectuer tous les paiements demandés à l'inscription y compris les paiements différés.

Les places seront attribuées à partir du **jeudi 9 octobre 2025** selon les [règles de priorité](#) du club.

Vous pouvez vous faire remplacer ou annuler votre inscription à tout moment avant le début de la sortie, moyennant les frais spécifiés dans les [conditions d'annulation et de remboursement](#). À plus de 30 jours du départ, vous pouvez en outre souscrire une assurance annulation pour couvrir ces frais, à l'exclusion d'une franchise et du montant de cette assurance.